



AVRIL 2011

N°23

LES
DOSSIERS
FNAU

L'EMPLOI LOCAL FACE À LA CRISE DE 2008 À 2009 UN RÉVÉLATEUR DES DIVERGENCES TERRITORIALES



FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

Alors qu'en ce début 2011 la reprise de l'activité économique paraît encore bien fragile, il est utile de revenir sur la crise économique qu'ont subie les territoires français en 2008 et 2009. La plupart des territoires ont été touchés par la crise mais l'ampleur du choc a été très hétérogène. Les territoires industriels, en particulier ceux abritant un important secteur automobile, ont été fortement touchés par la crise mais ils n'ont pas été les seuls. Des territoires plus résidentiels ont également connu un recul important de l'emploi, notamment dans la construction et l'intérim.

L'étude met en évidence le couple « dynamique métropolitaine - attractivité résidentielle » comme le facteur essentiel de protection contre la crise. Portée par cette double dynamique, la vitesse acquise par certains territoires leur a permis de résister aux vents contraires. A l'opposé, les bassins démographiquement atones ou fragilisés par de trop grandes spécialisations économiques ont subi de plein fouet les effets du mauvais temps. La période de crise a ainsi accentué les divergences territoriales en déséquilibrant un peu plus la géographie française de l'emploi, avec les impacts sociaux qui en découlent.

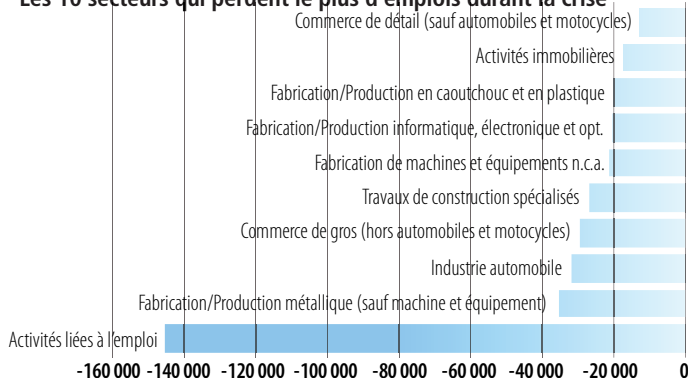
Mais, au-delà des analyses et des modèles explicatifs présentés dans ce document, seules les années à venir témoigneront des capacités de rebond et de développement de territoires secoués par une crise, dont les effets sont toujours réels en ce début 2011.

Riche d'un réseau de 52 agences d'urbanisme dont l'une des missions essentielles est l'observation, la FNAU a souhaité apporter sa contribution à l'analyse des effets de la crise économique de 2008-2009 dans les territoires. Réalisée par le « Club Economie » de la FNAU, cette étude (dont ce dossier constitue la synthèse) a bénéficié de la collaboration active de 13 agences du réseau. Elle s'inscrit dans la continuité des travaux de Laurent Davezies sur le sujet, en les complétant par une approche économétrique utilisant des dernières données disponibles.

UN RECU IMPORTANT DE L'EMPLOI QUI NE TOUCHE PAS QUE L'INDUSTRIE

Une perte de 340 000 emplois salariés privés en 2008 et 2009
L'emploi des secteurs marchands accuse en France un recul important (-1,5 % en 2009 après une baisse de 0,5 % en 2008). Au total, les pertes d'emplois atteignent 340 000 en 2 ans. Elles sont cependant plus faibles que la baisse de l'activité. Ainsi, en France, l'année 2009 constitue la plus forte baisse du PIB depuis 1975, avec un retournement en volume qui s'établit à -2,6 %.

Les 10 secteurs qui perdent le plus d'emplois durant la crise

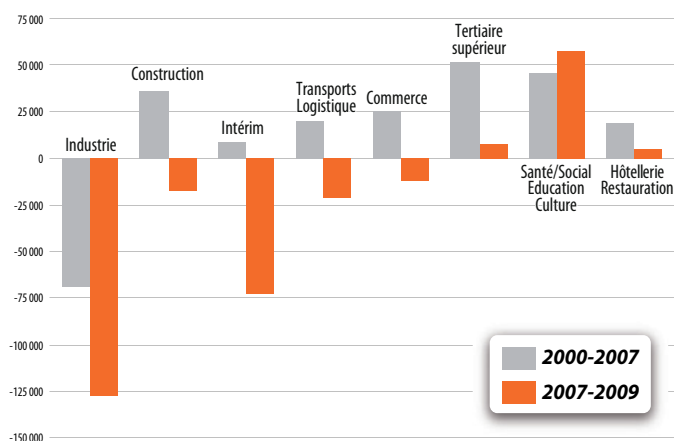


Sources Unistatis-Traitement FNAU - Période fin 2007 fin 2009
NB : Les activités liées à l'emploi sont essentiellement composées de l'intérim

Une rupture de tendance importante par rapport à 2000-2007

De 2000 à 2007, on créait chaque année en France en moyenne 160 000 emplois salariés privés. Durant la crise (2008-2009), 170 000 emplois ont été perdus par an. La rupture de tendance équivaut en valeur absolue à 330 000 emplois par an. Au total, en 2008 et 2009, les emplois « en moins » par rapport à la tendance 2000-2007 sont donc de 660 000.

Evolution annuelle moyenne de l'emploi salarié privé en France



L'industrie connaît une aggravation de la perte d'emplois observée depuis 2000. De 2000 à 2007, elle constituait le seul secteur qui perdait de l'emploi salarié privé. Durant la crise, de 2008 à 2009, elle est le secteur qui perd le plus d'emplois.

Dans son sillage, l'emploi intérimaire, largement dépendant de l'activité industrielle, a considérablement baissé (145 000 emplois perdus en deux ans) servant véritablement de variable d'ajustement pendant la crise.

Mais, cette amplification des pertes d'emplois industriels et dans l'intérim ne suffit pas à résumer la crise. Celle-ci se traduit aussi par une rupture forte (écart négatif de 37 000 à 53 000 emplois par an entre l'avant crise et la crise) pour :

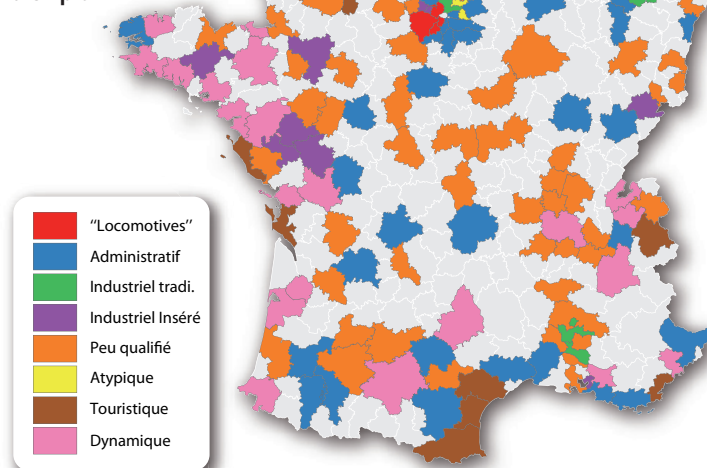
- la construction,
- le transport logistique,
- le commerce,
- le tertiaire supérieur (même si ce dernier n'a pas perdu d'emploi)

Le secteur bancaire ne figure pas parmi les secteurs d'activités les plus touchés. En revanche, la raréfaction du crédit qui a suivi la crise financière a touché les secteurs liés aux biens durables : logements (construction) ou automobile (cf. infra).

A L'ORÉE DE LA CRISE, UNE MOSAÏQUE DE TERRITOIRES

Les profils des territoires sont très divers au moment où ils vont affronter la crise. Bâti à partir de 14 variables socio-économiques (parmi une cinquantaine prises en compte), 6 groupes en province (3 en Ile de France dont 2 spécifiques) se distinguent.

Typologie des zones d'emploi





1. Le groupe « tourisme » (en brun sur la carte) est composé de zones d'emploi très attractives, caractérisées par un dynamisme démographique et une économie locale tournée vers les besoins des ménages.
2. Le groupe « industriel inséré dans des ensembles métropolitains » (en violet sur la carte), est essentiellement formé de bassins qui constituent les composantes fortement industrielles de systèmes métropolitains dans lesquels elles s'insèrent.
3. Le groupe « industriel traditionnel » (en vert) agrège d'anciens bassins ouvriers et industriels traditionnels plutôt en déclin.
4. Le groupe « administratif » (en bleu) regroupe les bassins ayant une surreprésentation des fonctions administratives et de services collectifs, généralement peu industriels ou touristiques.
5. Le groupe à « qualification peu élevée » (en orange), se caractérise par une faible présence des fonctions métropolitaines ou par une plus faible proportion de personnes diplômées et un taux d'emploi inférieur ou égal à la moyenne.
6. Enfin, le groupe « dynamique » (en rose), constitué souvent de métropoles et d'agglomérations moyennes sur le littoral atlantique et dans le sud. Elles se distinguent par leurs dynamismes économique et démographique et leurs actifs diplômés.

En Ile de France, 3 groupes apparaissent :

1. Le groupe des « locomotives », incluant Paris et les bassins de l'ouest (Versailles, Boulogne, ...), zones d'emploi de services ou de haute technologie, à forte densité d'emploi concentrant les emplois de cadres, les services qualifiés et les fonctions métropolitaines.
2. Le groupe « industrie logistique en mutation » (nord et est parisien), marqué par une histoire industrielle. Pour certaines zones d'emploi, cette histoire tend à s'effacer au profit de nouvelles activités de nature métropolitaines désormais implantées au-delà du périphérique : Plaine St-Denis, Montreuil, Vitry... D'autres plus éloignées conservent leurs spécificités industrielles ou connaissent un développement logistique.
3. Enfin, les deux zones « atypiques » que constituent Lagny et Roissy portées par 2 gros employeurs (Disneyland et Air France), observent également une forte croissance des emplois métropolitains et les plus forts soldes migratoires de la région, en particulier Lagny avec la poursuite du développement de Marne-la-Vallée.

DES DIVERGENCES TERRITORIALES DANS LA CRISE

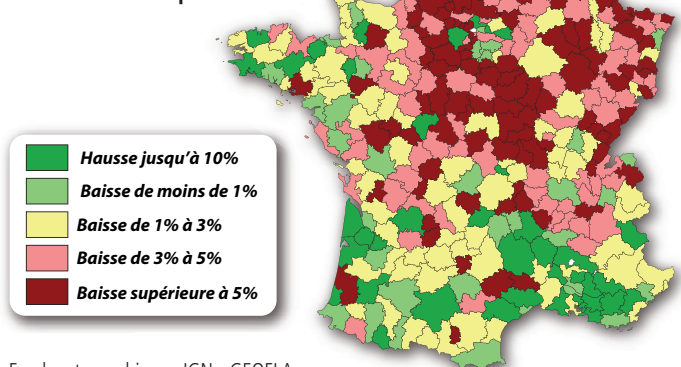
Une géographie territoriale en déséquilibre

Les territoires ne sont pas égaux devant la crise. Ils sont frappés de façon nettement différenciée en lien avec les différences de profils économiques exposées précédemment.

Cette hétérogénéité face à la crise constitue aussi un révélateur de leurs trajectoires de développement et des risques de fractures territoriales. Ainsi, les écarts d'évolution de l'emploi salarié privé de fin 2007 à fin 2009 sont très importants. Sur 161 zones d'emploi étudiées, la fourchette des évolutions de l'emploi sur cette période atteint près de 20 points

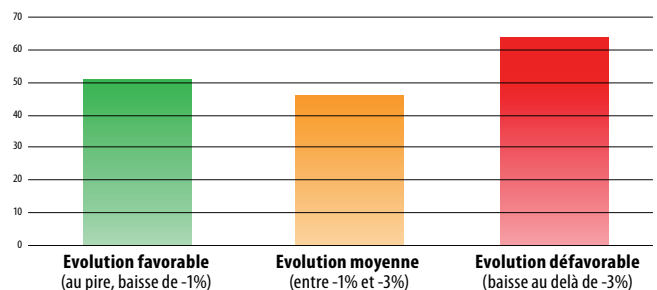
(variation de -8 % à +9 %), l'évolution nationale étant de -2 %. Dans la zone d'emploi du Havre, l'emploi baisse de 6,6 % alors que dans celle d'Aix en Provence, il s'accroît de 3,7 %. Non seulement la crise est très discriminante, mais elle renforce les inégalités qui existaient déjà avant la crise.

Evolution 2007/2009 de l'emploi salarié privé sur les zones d'emploi de France métropolitaine



Fond cartographique : IGN - GEOFLA
Cartographie : AudéLor : février 2011
Source : Assedic

Nombre de zones d'emploi suivant l'évolution de l'emploi (161 zones d'emploi étudiées)



Source : Unistatis - Eco FNAU.

NB : l'évolution nationale est de -2%.

Tableau des évolutions les plus marquantes

Les 15 zones d'emploi qui traversent le mieux la crise	Les 15 zones d'emploi qui subissent le plus la crise
Lagny-sur-Marne	Poissy
Vitry-sur-Seine	Ouest (la Réunion)
Aix-en-Provence	Le Sud Oise
Bagnols-sur-Cèze	La Vallée de l'Arve
La Drôme Ardèche-Sud	Sud (La Réunion)
Mont-de-Marsan	Chateauroux
Bordeaux Arcachonnais	Le Havre
Toulouse	Auxerre
Périgueux	Le Nord Deux-Sèvres
Montpellier	La Vallée de la Meuse
L'étang-de-Berre	Les Mureaux
Versailles	Saint-Quentin
Carpentras	Beauvais
Pontivy-Loudéac	Roubaix-Tourcoing
Marseille Aubagne	Mantes-La-Jolie

Parmi les 15 zones « épargnées », on compte 3 zones d'Ile de France et 10 zones du sud de la France (Les 2 autres sont Pontivy Loudéac dans l'ouest et Drôme Ardèche Sud en Rhône Alpes). Par ailleurs, 4 grandes zones d'emploi figurent parmi les zones les plus épargnées : Aix-en-Provence, Toulouse, Montpellier et Marseille. Bordeaux-zone centrale enregistre une évolution assez proche mais n'est pas dans les 15 premiers à la différence de Bordeaux Arcachonnais. En ce qui concerne les 15 zones les plus touchées, il s'agit plutôt de zones d'emploi de taille modeste (de 25 000 à 50 000 emplois salariés privés) à l'exception de celles du Havre, Roubaix-Tourcoing et Sud Oise (Creil-Senlis). A l'exception de La Réunion, il s'agit plutôt de territoires industriels.

L'acte 2 de la crise (2009) plus sévère que le premier (2008)

Globalement, l'effet de la crise sur l'emploi a été beaucoup plus fort en 2009 (-1,5 %) qu'en 2008 (-0,5 %). Pour certains territoires, l'aggravation en 2009 est encore plus sévère (2 points d'écart et plus par rapport à 2008). C'est le cas des zones d'emploi de Metz, Lille, du Choletais, de Lorient, d'Amiens, de Rouen ou de Nantes.

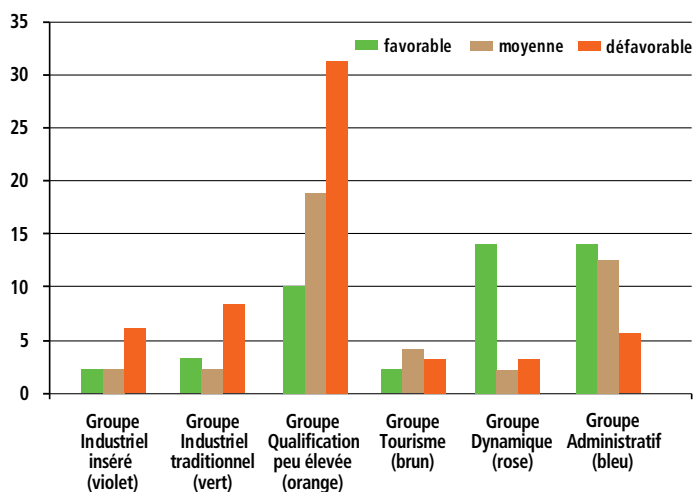
La crise affecte peu les tendances de long terme, au contraire... Elle confirme sauf exceptions (La Réunion, Vannes,...) les divergences de trajectoire : le graphique l'illustre par l'orientation du nuage de points.

Les bassins d'emploi dynamiques traversent mieux la crise que les autres. En une décennie, les dynamiques différentes de l'emploi conduisent à des écarts importants en nombre d'emplois locaux dans des zones d'emploi de taille équivalente.

Ainsi, la zone d'emploi d'Aix-en-Provence, très dynamique avant la crise, continue à créer des emplois de 2007 à 2009. Elle comptait 2 000 emplois de moins que celle d'Amiens fin 2000. Fin 2009, elle en accueille 19 000 de plus.

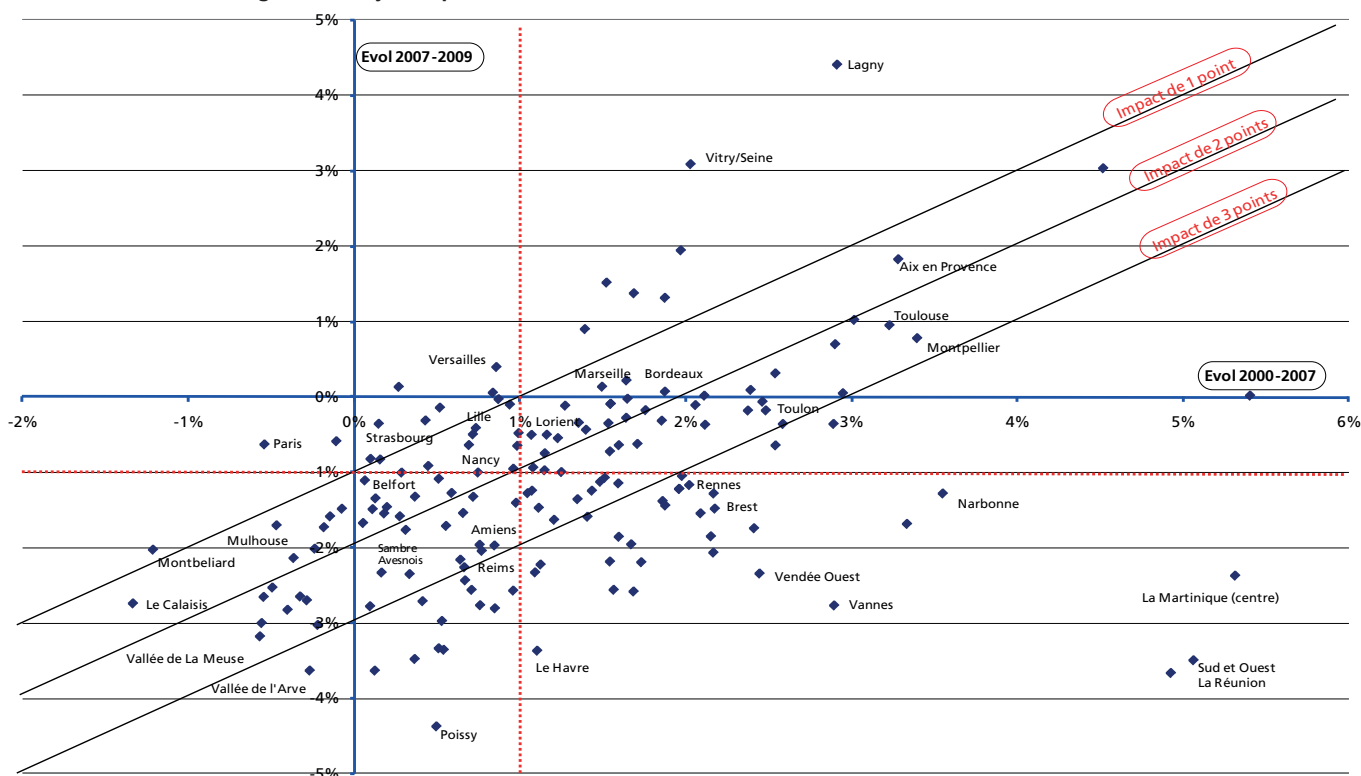
Le nombre de zones d'emploi connaissant une évolution favorable de l'emploi (hausse ou baisse limitée à 1%) est proportionnellement plus élevé dans les groupes « dynamique » et « administratif », la balance est plus équilibrée pour le groupe « tourisme », tandis que les situations défavorables sont sensiblement plus fréquentes dans les 3 autres (situés à gauche du graphique).

L'effet de la crise sur l'emploi (fin 2007 - fin 2009)
(en ordonnée : nombre de zones d'emploi concernées)



(Principaux groupes de notre typologie de bassins, cf. page 2)

La crise confirme les divergences de dynamique





A l'échelle des régions, des écarts substantiels se constatent. Ainsi, les 4 régions du sud de la France regroupent près de la moitié (23/51) des zones à évolution favorable pour seulement 1 % de celles à évolution défavorable (2/64). A l'inverse, les 8 régions du nord et de l'est regroupent seulement 10 % des zones d'emploi ayant des évolutions favorables (6/51) pour 40% des zones subissant un recul significatif de l'emploi (25/64).

UN RÔLE INDÉNIABLE DES PROFILS DE TERRITOIRE MAIS PAS DE DÉTERMINISME

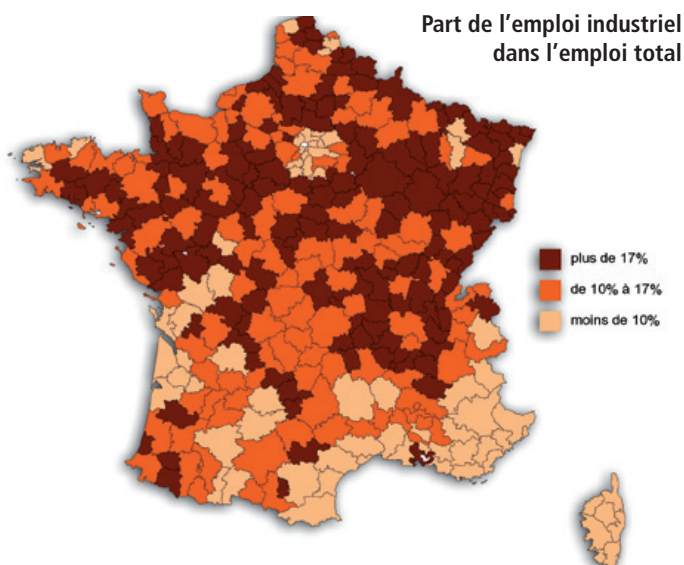
Cette partie cerne les raisons des divergences territoriales constatées précédemment. Elle s'appuie sur une analyse de l'impact de la crise, critère par critère. Trois grands critères sont examinés :

- la structure économique : industrielle ou «présentielle»,
- le dynamisme démographique,
- le caractère métropolitain ou non du territoire.

Profils industriels et «présentiels» : les risques de la spécialisation

Les profils industriels plus souvent touchés

L'industrie est par nature plus touchée par les cycles économiques (demande plus fluctuante, part plus élevée d'exportations, phénomènes de stockage et déstockage, concurrence internationale...).



Logiquement, l'industrie a enregistré une bonne partie des pertes d'emplois observées dans la crise. Déjà, entre 2000 et 2007, l'emploi industriel avait reculé au niveau national alors que le PIB était en croissance.

La crise a donc accéléré un processus de désindustrialisation déjà à l'oeuvre. En 2008 et 2009, des diminutions d'emplois importantes ont été enregistrées dans l'automobile, la mécanique-métallurgie, la chimie ou le textile-habillement.



L'industrie automobile a perdu près de 32 000 emplois salariés privés en 2 ans. Un peu moins de la moitié de ces pertes d'emplois sont concentrées dans 13 zones d'emploi.

L'intérim s'était fortement développé au cours des années 2000. Une bonne partie des intérimaires travaillant pour l'industrie et la construction, de fortes baisses sont constatées dans certaines zones d'emploi, amplifiant le recul de l'emploi dans ces deux secteurs.

Les territoires «présentiels» pas systématiquement épargnés

« La sphère présentielle regroupe les activités majoritairement tournées vers la satisfaction des ménages présents dans la zone qu'ils soient résidents ou touristes ». Cette définition INSEE est large et intègre aussi bien l'immobilier, que le tourisme, la construction, le commerce, les services à la personne.

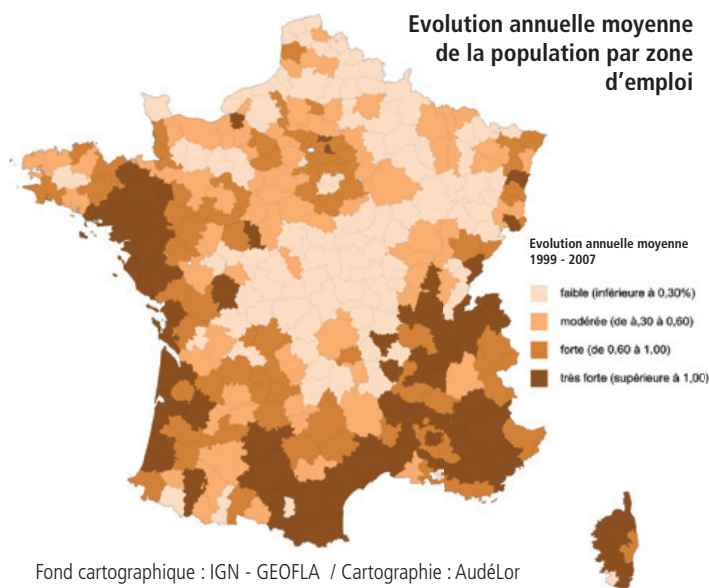
Durant la crise, la sphère présentielle a globalement continué à créer des emplois : +73 000 en 2 ans en particulier dans la **santé et l'action sociale**.

Toutefois, certaines de ses composantes ont enregistré des pertes d'emplois importantes. C'est en particulier le cas de 4 secteurs (NAF en 88 postes) liés au **bâtiment et à la construction** (y compris immobilier). Ils perdent 60 000 emplois salariés en 2 ans sans compter les emplois intérimaires.

Dans une moindre mesure, le commerce de détail, le commerce automobile, l'hôtellerie (mais pas la restauration) et les services financiers connaissent aussi des diminutions d'emplois.

Le rôle clé de la croissance démographique

48 territoires (soit 30 % des territoires étudiés) connaissent une très forte dynamique démographique (supérieure à 1 % par an de 1999 à 2007). Il s'agit de zones d'emploi le plus souvent situées sur le littoral atlantique, le littoral méditerranéen ainsi qu'à proximité de Toulouse et de Lyon.



La croissance démographique joue un **rôle efficace d'amortisseur de crise**. En effet, parmi les territoires très dynamiques démographiquement, la moitié (50 %) connaît des évolutions « favorables » de l'emploi salarié privé de fin 2007 à fin 2009 contre 32 % pour l'ensemble des territoires étudiés. **Surtout, les territoires démographiquement atones enregistrent très rarement (8 %) une évolution « favorable ».**

6

Un « effet métropole » réel pour les grandes agglomérations

La taille de la zone d'emploi joue un rôle d'amortisseur. 32 zones d'emploi comptent au moins 100 000 emplois salariés privés (dont 9 en Ile de France). Seulement 6 (soit 19 %) connaissent une évolution défavorable de l'emploi durant la crise. Il s'agit de St Etienne, Tours, Roubaix-Tourcoing, Orléans, Créteil et Grenoble. Environ 40 % des plus grandes zones d'emploi (100 000 salariés et plus) connaissent des évolutions favorables contre seulement 20 % des plus petites (moins de 50 000 emplois salariés privés).

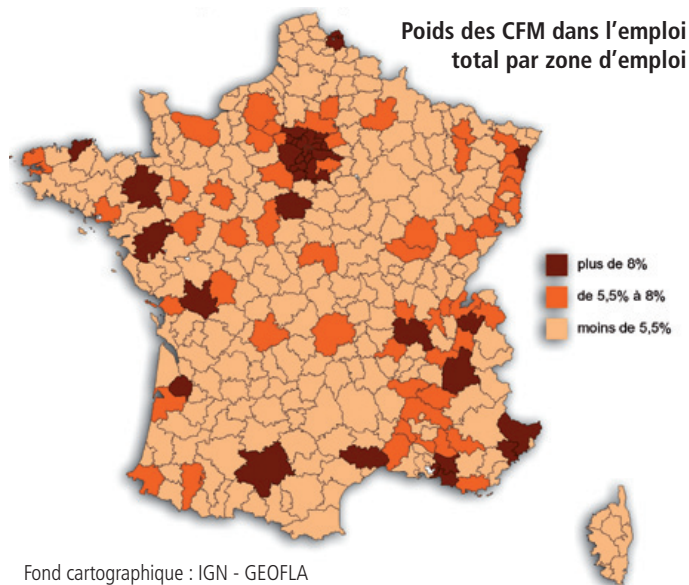
Les territoires dotés en cadres métropolitains (CFM) résistent bien à la crise

Dans 37 zones d'emploi, les CFM pèsent au moins 8 % de l'emploi. Dans ce groupe, 17 d'entre elles sont situées en Ile de France. L'Ile de France concentre très fortement les CFM (44 % du total national). De plus, les 5 zones d'emploi dont le poids des CFM dépasse 20 % de l'emploi sont situées en Ile de France :

Versailles, Paris, Nanterre, Orsay, Boulogne-Billancourt. Les zones d'emploi de province les plus dotées en CFM (Aix-en-Provence, Grenoble et Toulouse) ont un poids des CFM compris entre 13,5 % et 14 %.

Définition des CFM (Cadres des Fonctions Métropolitaines)

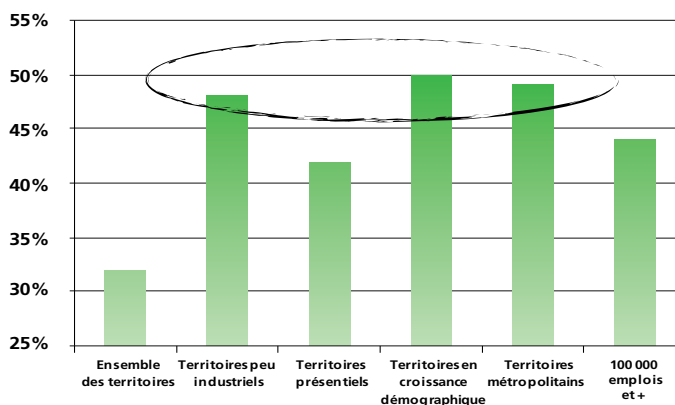
L'INSEE a réparti l'ensemble des actifs en 15 fonctions définies à partir de la profession exercée. Sur cette base, 5 fonctions sont spécifiquement présentes dans les grandes aires urbaines françaises. Au sein de ces fonctions, les seuls cadres ont été retenus pour approcher les fonctions stratégiques et constituent les « cadres des fonctions métropolitaines » (CFM). Cette approche se substitue à celle des « emplois métropolitains supérieurs » (EMS) en vigueur dans les années 90.



Des profils plus protecteurs face à la crise mais pas de déterminisme

Les profils facilitant la résistance à la crise

Pourcentage d'évolutions favorables (perte de moins de 1 % des emplois en 2008-2009) pour différents types de territoires





Les différents profils de territoires

Les territoires peu industriels : poids de l'industrie inférieur à 10 %
 Les territoires présentiels : poids de la sphère présentielle de 68 % et plus
 Les territoires en forte croissance démographique : croissance démographique de 1 % et plus.
 Les territoires métropolitains : Les CFM représentent au moins 8 % de l'emploi
 NB : un territoire peut appartenir à plusieurs profils.

ETUDES ÉCONOMÉTRIQUES LES FACTEURS DÉCISIFS DE LA RÉSISTANCE À LA CRISE

Une cinquantaine de variables ont été testées pour expliquer les différentiels d'impact de la crise dans les zones d'emploi. Deux modèles économétriques d'explication portant sur deux façons différentes d'apprécier l'impact de la crise sont présentés :

- l'un relatif à l'évolution de l'emploi salarié privé dans la crise (de fin 2007 à fin 2009),
- l'autre concernant l'ampleur de la rupture de tendance entre fin 2007 - fin 2009 et la période antérieure (2000-2007).

Le premier souligne l'importance de la structure des activités et des dynamiques de développement sur moyenne-longue période dans les zones d'emploi. Le second est plus centré sur les effets de la conjoncture particulière de la crise de 2007-09. Il pointe le rôle essentiel joué à la fois par les comportements bancaires dans le recul de certaines activités réelles et par l'importance prise aujourd'hui par la gestion flexible des ressources humaines, en particulier le recours à l'intérim.

Variable expliquée*	Facteurs de résistance identifiés	Facteurs d'amplification identifiés
Evolution de l'emploi 2007-2009	Progression relative du nombre de CFM Solde migratoire positif	Poids de l'industrie Poids de la sphère présentielle
Rupture de tendance (par rapport à 2000-2007)	Poids des 5 premières entreprises dans l'emploi Densité en services de proximité	Poids de l'intérim Poids industrie automobile Densité en lits touristiques

*les coefficients de détermination R2 des deux régressions sont respectivement égaux à 0.43 et 0.25

Evolution fin 2007-fin 2009 : des dynamiques porteuses mais des spécialisations qui fragilisent

Selon le premier modèle économétrique, la réaction des zones d'emploi face à la crise économique et financière s'explique par quatre facteurs :

- Deux ayant trait au **dynamisme métropolitain** et à l'**attractivité résidentielle** :
 - la variation annuelle moyenne du solde migratoire entre 1999 et 2007,
 - la variation annuelle des cadres des fonctions métropolitaines (CFM) pour 1999-2007,
- Deux reflétant des **caractéristiques de la structure économique** des bassins :
 - le poids de l'industrie manufacturière,
 - et celui de la sphère présentielle dans l'emploi.

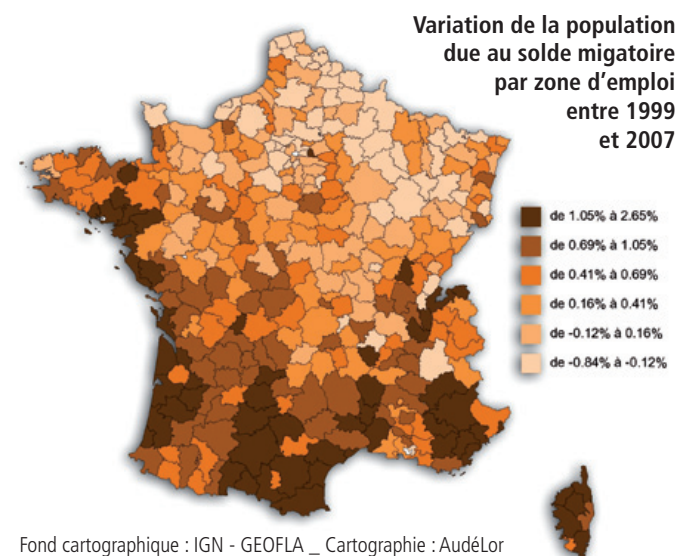
Ces quatre variables jouent cependant un rôle opposé sur l'évolution de l'emploi :

- les deux premières permettent aux zones d'emploi de mieux résister à la crise
- les deux suivantes, traduisant une spécialisation des bassins, accentuent au contraire l'impact de cette dernière.

Attractivité résidentielle et métropolisation des emplois : facteurs de résistance à la crise

L'attractivité résidentielle au révélateur du solde migratoire

Le solde migratoire rend compte de l'attractivité d'un territoire pour son marché du travail ou son cadre de vie. L'attractivité y favorise le développement puisqu'elle contribue



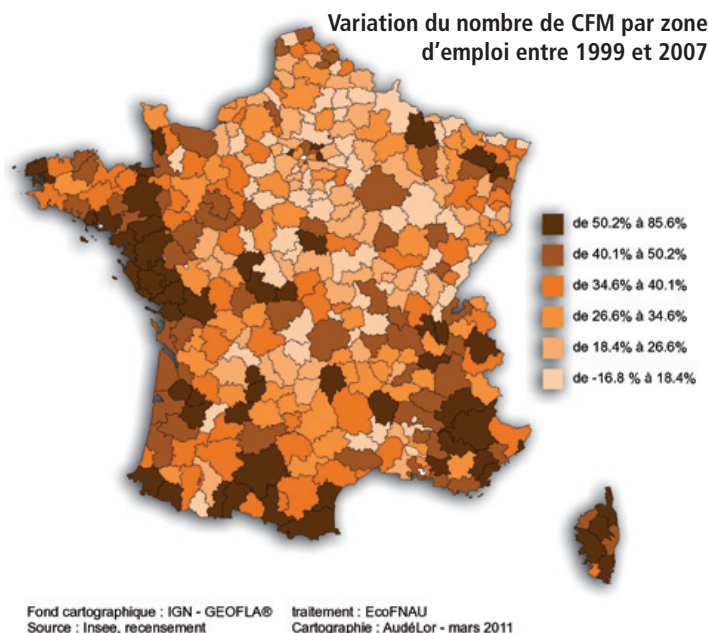
Fond cartographique : IGN - GEOFLA _ Cartographie : AudéLor
février 2011 - Source : Assedic

à la création d'emplois, que ce soit directement ou indirectement. Elle s'avère un levier de résistance à la crise qui est loin d'être géographiquement neutre : en témoigne la carte précédente montrant clairement une coupure nord-est / sud-ouest.

Le modèle indique toutefois « **un risque de surchauffe** » en cas de trop forte intensité du flux migratoire. Au-delà d'une progression annuelle supérieure à 0,9 %, les territoires, comportant une surreprésentation de la fonction construction, deviennent plus fragiles et s'exposent à des chocs comme celui de 2008-2009 avec des conséquences préjudiciables sur l'emploi.

Rayonnement : la progression des cadres des fonctions métropolitaines

L'augmentation du nombre de cadres des fonctions métropolitaines (CFM) traduit une augmentation du rayonnement du territoire (fonctions de conception, de décision, de médiation,...) et participe ainsi à son processus de métropolisation. Une telle dynamique contribue à protéger le territoire des effets de la crise.



On voit nettement sur la carte que contrairement au poids des CFM à une date donnée, l'évolution des CFM n'est pas concentrée dans les territoires métropolitains.

Au delà de l'explication de la crise par le modèle, ce dernier peut être riche d'enseignements plus stratégiques. Les deux variables de dynamisme démographique et économique mises en évidence ont permis d'illustrer la grande disparité de situation des grandes zones d'emploi sur le double plan de l'attractivité et du rayonnement.

Certaines zones d'emploi y ont certes une position avantageuse, porteuse pour l'avenir, mais cette position ne les a pas empêchées de subir sévèrement la crise. Leurs structures

économiques les ont « rattrapées » et ont eu temporairement raison de leur dynamisme (exemple : Rennes...), révélant une fragilité jusqu'alors peu perçue.

Les variables de dynamisme peuvent déboucher sur une interrogation stratégique concernant le développement local. Cependant, elles ne sauraient masquer le pouvoir explicatif des structures économiques dans le choc de 2008-2009 (souligné par le modèle), en particulier l'importance des secteurs produisant des biens durables comme l'industrie automobile ou la construction (composante essentielle de la « sphère pré-sentielle »).

Rupture de tendance : l'impact du crédit bancaire et de la flexibilité du marché du travail

L'étude a également cherché à expliquer non plus l'évolution de l'emploi dans la période de la crise, mais aussi la variation de rythme d'évolution de l'emploi entre l'avant-crise (tendance 2000-2007) et la période 2008-2009. Exercice plus difficile car il prend pour référence non plus seulement l'évolution mais la variation de l'évolution de l'emploi.

Un second modèle explicatif plus conjoncturel (à 5 variables). Ce modèle diffère du premier, plus structurel et privilégiant les dynamiques de moyen-long terme. En mettant l'accent sur l'aspect conjoncturel de la crise, il la qualifie plus précisément, lui donnant sa spécificité. Il met en effet en évidence le poids de facteurs particuliers tels que, d'une part l'importance des comportements bancaires et leur incidence sur les achats de biens durables, d'autre part les conséquences d'une gestion flexible de la main d'œuvre, désormais bien visibles à grande échelle dans une récession brutale comme celle que l'on vient de connaître.

Deux variables agissent comme une protection face à la crise :

- l'importance des 5 premières entreprises dans l'emploi total
- la densité des fonctions de services de proximité et de distribution :

Une forte **concentration de l'emploi dans les 5 premières entreprises** pourrait être a priori une source de fragilité du tissu local. Dans cette crise, la caractéristique a dans les faits plutôt joué un rôle d'amortisseur dans la mesure où les plus grandes entreprises d'un bassin ont une surface financière et un pouvoir de négociation significatif auprès des banques. Elles ont d'autre part utilisé leurs plus grandes possibilités pour conserver leurs ressources humaines dans cette conjoncture défavorable qu'elles estimaient temporaire.

Seconde variable à jouer un rôle d'amortisseur face à la crise, la **densité des services de proximité et de distribution**, c'est-à-dire la fréquence des professions de petits commerçants, caissiers, vendeurs, artisans commerciaux (boulangers, bouchers,...), compte tenu de la population résidente qui en bénéficie. Elle a eu tendance à protéger la zone d'emploi de l'ampleur de la crise car la consommation des ménages est la composante qui a le mieux résisté dans ce contexte chahuté.



Trois variables en revanche ont joué un rôle plutôt négatif dans la période, contribuant à l'ampleur de la crise dans les zones d'emploi :

- Le poids de l'intérim, illustration de la flexibilité de l'utilisation des ressources humaines, a largement servi d'ajustement dans la récession. Le travail temporaire étant utilisé en premier lieu dans l'industrie, ensuite dans la construction, son importance contribue à rendre compte de la nature des économies locales impactées par la crise, constat confirmé par les deux variables suivantes.
- Le poids de l'industrie automobile dans l'emploi total. Parce qu'elle élabore des biens durables financés en grande majorité à crédit, cette activité a pâti de l'attitude très défensive des organismes bancaires dans la crise financière.
- A travers la densité de lits touristiques, le caractère touristique du bassin d'emploi implique une spécialisation sectorielle particulière, caractérisée notamment par un important secteur de la construction.

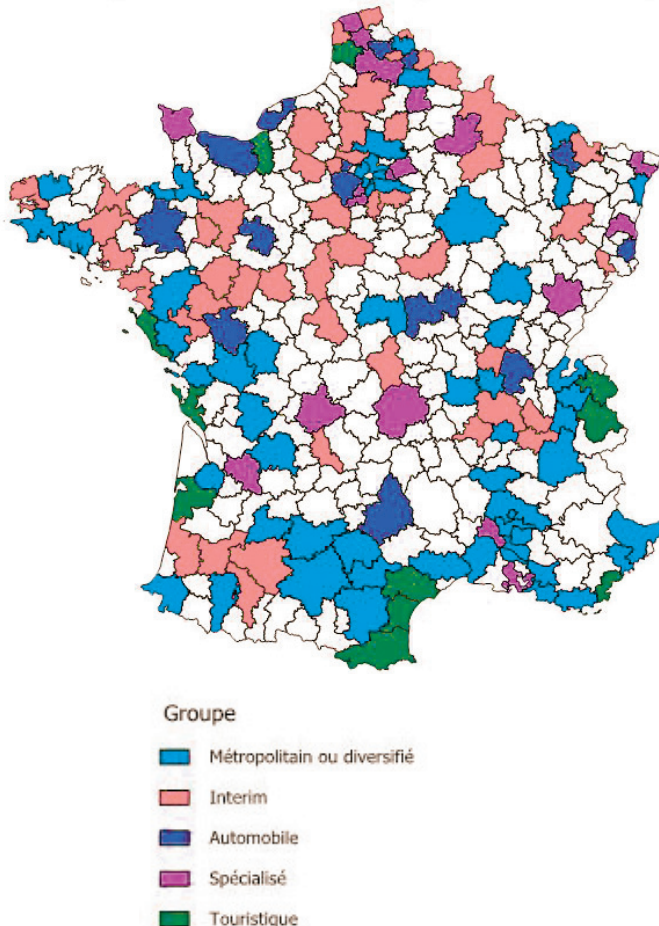
Ces facteurs explicatifs soulignent le caractère singulier de la crise actuelle qui, par son origine financière, a « signé » son impact en ciblant des secteurs les plus dépendants du crédit bancaire.

Une typologie des zones d'emploi

Le modèle permet de mettre en évidence quelques groupes de territoires présentant des caractéristiques voisines et classés par ordre décroissant de résistance à la crise :

- **Groupe « métropolitain ou diversifié »**
(formé de 59 zones d'emploi : Paris, Toulouse, Nantes, Bordeaux, Lille, Grenoble, Marseille, Aix-en-Provence, Strasbourg, Annecy, La Rochelle...);
- **Groupe « spécialisé »**
(formé de 19 zones d'emploi : Clermont-Ferrand, Cherbourg, Besançon, Limoges, Calais, Fos...)
- **Groupe « touristique »**
(formé de 11 zones d'emploi : Fréjus-St Raphaël, Lisieux-Deauville, Vendée ouest, la Tarentaise, Bordeaux-Arcachonnais, Berck...)
- **Groupe « intérim »**
(formé de 48 zones d'emploi : Dunkerque, St-Etienne, Lyon, Rouen, Valence, Orléans, Brest, Vannes, Tours...)
- **Groupe « automobile »**
(formé de 14 zones d'emploi : Mulhouse, le Havre, Metz, Caen, Rennes, Le Mans, Les Mureaux, Versailles...)

Rupture de tendance : typologie des zones d'emploi



Bus de tourisme découvert pour circuit en ville. Au fond, Notre Dame de la Garde. Marseille

CONCLUSION : LES TERRITOIRES AU COEUR DES ÉVOLUTIONS DE L'ÉCONOMIE

L'importance des dynamiques territoriales

Dans son rapport « La crise et nos territoires : premiers impacts » publié en 2010, Laurent Davezies avait mis en évidence :

- les effets importants de la crise sur les petits territoires industriels,
- une bonne résistance à la crise des métropoles régionales.

L'étude de la Fnau réalisée début 2011, confirme ces deux premières conclusions en apportant les précisions suivantes :

- certains territoires industriels en particulier de l'ouest résistent bien car ils sont spécialisés sur des créneaux peu touchés par la crise (agroalimentaire notamment) ;
- seules les plus grandes métropoles régionales ont bien traversé la crise grâce à la diversité de leur tissu économique et à un dynamisme maintenu du tertiaire supérieur.
- pour nombre de métropoles plus petites, les baisses d'emploi ont été fortes et ont également touché le tertiaire supérieur ;
- un certain nombre de petits territoires résidentiels ont été fortement touchés par la crise du fait d'une grande dépendance à l'égard du secteur de la construction.

L'importance des dynamiques de développement (démographique et économique) dans la résistance à la crise :

- Les territoires connaissant une forte croissance démographique de 2000 à 2007 ont plutôt bien traversé la crise. A l'inverse, on observe que les territoires démographiquement atones ont très peu de chance d'être créateurs d'emplois, le « jobs follow people » remplaçant progressivement le « people follow jobs ». Le lien étroit observé sur moyen terme entre la dynamique démographique et celle de l'emploi révèle, à travers la composante essentielle du solde migratoire, l'importance de l'**attractivité du territoire** (qu'elle soit économique ou résidentielle). Cependant, seule, la croissance démographique ne garantit pas contre une exposition au risque, notamment en raison d'une forte dépendance à l'égard du secteur de la construction.

- D'autre part, la progression des cadres des fonctions métropolitaines apparaît comme un indicateur clé du **rayonnement des territoires**. Elle rend compte d'une **dynamique métropolitaine** et d'un développement des fonctions de conception, d'innovation, de médiation et de décision exercées de façon croissante par ces territoires. Et précisément, cette mutation qualitative renforce la solidité des économies locales concernées face aux assauts d'une crise.

- En résumé, le modèle réalisé dans cette étude met en évidence le couple : **dynamique métropolitaine et attractivité résidentielle, comme le moteur du développement**. Dans la crise, ce couple agit également : l'attractivité résidentielle associée au développement du rayonnement des fonctions économiques et de la métropolisation des emplois constitue un facteur protecteur indéniable. Permise par cette double dynamique, la « vitesse » ainsi atteinte par le territoire lui permet de mieux résister aux vents contraires. Elle révèle plus profondément la mutation du territoire français au profit d'agglomérations et de territoires conjuguant aménités et compétences. Ceci ne peut qu'alimenter les réflexions stratégiques portant sur le développement territorial, ses objectifs et ses moyens.

- Ces dynamiques ne sont **pas** cependant une **exclusivité des plus grandes agglomérations** : elles se développent aussi sur des « corridors » ou en « tache d'huile » à partir de grandes métropoles, mais également dans des territoires attractifs, hier encore essentiellement touristiques.

Des évolutions porteuses de déséquilibres

Ces dynamiques sont réparties sur le territoire de façon très inégale :

- La croissance de la population notamment et l'attractivité résidentielle bénéficient surtout au littoral atlantique et aux régions du sud.
- La période de la crise a été marquée par une **divergence croissante** entre les bassins dans les évolutions de l'emploi : les territoires les plus dynamiques, amortissant plus fréquemment le choc de la crise, ont accru leur écart relatif par rapport aux territoires déjà en difficulté avant 2008. La crise s'est comportée comme une prédatrice pour les territoires les plus fragiles, comme l'a écrit justement Laurent Davezies dans son rapport de 2010 (cf. supra).
- Ces différences de trajectoires territoriales peuvent donc conduire à **déséquilibrer un peu plus la géographie française de l'emploi** avec les impacts sociaux qui en découlent.

La vulnérabilité de beaucoup de territoires aux chocs économiques est réelle :

- Elle provient de **spécialisations fortes** sur des secteurs qui ont été impactés par la crise : automobile, construction...



- Elle est renforcée par le développement important de l'intérim comme moyen de **gestion flexible de la main d'œuvre**. Les ajustements de l'emploi à la conjoncture se font de plus en plus rapidement pour un nombre croissant de territoires.
- Les trajectoires de développement apparemment solides sont plus vulnérables qu'attendues et **certains territoires très dynamiques** (tels que Grenoble, Rennes ou Vannes) ont été **fortement touchés par la crise**. La crise a aussi touché le tertiaire supérieur (notamment en Ile de France et dans les plus petites métropoles), secteur qui était un moteur des créations d'emplois dans les années 2000.

Enfin, le développement du tertiaire supérieur comme des cadres des fonctions métropolitaines dans certains territoires soulève une interrogation : cette croissance peut-elle durablement être déconnectée des pôles industriels et de production ? L'arrêt du processus de désindustrialisation, et de manière plus ambitieuse et volontariste, la reconquête des grands marchés industriels, semblent devoir reposer, entre autres, sur un « alliage » de proximité entre production et services à haute valeur ajoutée. **Aussi, une innovation « hors-sol » (ou seulement reliée à des pôles économiques éloignés) ne peut être porteuse d'avenir pour le territoire.** Il en est de même des unités de production sans lien avec l'activité de R. & D. ou découplées du processus itératif entre recherche et production.

Le développement des territoires au-delà des équations et des probabilités

Notre étude a mis en évidence des probabilités de résistance ou de soumission à la crise selon les profils de territoire. Elle a identifié les facteurs décisifs des divergences territoriales. Toutefois, et c'est heureux, il n'y a pas de recette miracle du développement des territoires. Les exceptions existent : il n'y a ni territoire condamné ni territoire au développement garanti.

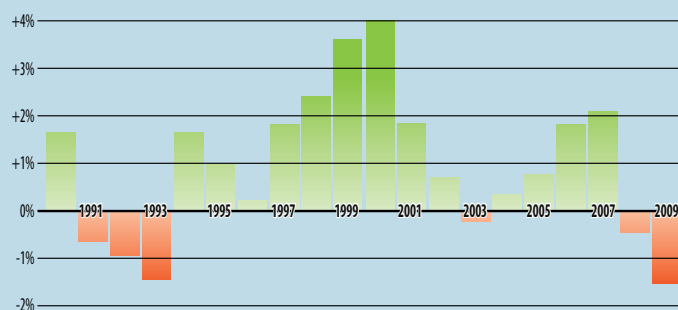
Le « territoire » n'est pas neutre. On sait qu'il est un construit social, institutionnel et culturel, capable de générer des avantages par lui-même et de les renouveler. A long terme, cette matrice territoriale, en redéfinition permanente, joue un rôle dans la capacité des territoires à résister aux chocs conjoncturels comme à affronter les mutations structurelles, sans doute au-delà des facteurs socioéconomiques identifiés dans notre étude.

Le choc subi par les territoires en 2008-2009 met en évidence des fragilités et des atouts des économies locales, soulignés par les modèles présentés dans cette étude. Mais, seules les années à venir témoigneront des capacités de rebond et de développement des différents territoires après la crise économique de 2008-2009, aux effets toujours réels au printemps 2011 ■

Méthode : l'emploi comme indicateur de la crise

Le parti pris permettant de mesurer l'effet de la crise est celui de l'évolution de l'emploi, en particulier l'emploi salarié privé car le plus sensible aux fluctuations économiques (et représentant 64% de l'emploi total). Les territoires retenus sont les 161 plus grandes « zones d'emploi » (espaces économiques bâtis sur les flux de navettes domicile-travail), dont 154 en métropole, couvrant plus de 82% de l'emploi salarié privé.

Evolution de l'emploi salarié privé en France



Sources Unistatis-Traitement FNAU

Le rapport complet est disponible sur demande à la FNAU, il sera bientôt accessible sur www.fnau.org

Treize agences d'urbanisme ont contribué à ce document

Belfort, Bordeaux, Brest, Ile de France, Lille, Lorient, Marseille, Montbéliard, Nancy, Reims, Maubeuge, Toulon et Toulouse.

Les auteurs de l'étude sont : Thierry Donzé (Belfort-AUTB), Emmanuelle Gaillard (Bordeaux-A'URBA), François Rivoal (Brest-ADEUPA), Thierry Petit (Ile de France-IAU), Corinne Valiton-L'Hours (Lille Métropole-ADULM), Gilles Poupard et Arnaud Le Montagner (Lorient-AudéLor), Patrick Tanguy (Marseille-AGAM), Samuel Widmer (Montbéliard-ADU), Francis Hess (Nancy-ADUAN), Caroline Levouin (Reims-AUDRR), Vincent Vaillant (Maubeuge-ADUS), Marion Bagnis (Toulon-AUDAT) et Sylvain Alasset (Toulouse-AUAT).

Les travaux ont été coordonnés par Patrick Tanguy (Marseille) et Gilles Poupard (Lorient), co-animateurs du club EcoFNAU.

La mise en page a été réalisée par Jacques Heretiguan et Laurent Patain (Marseille).

Tous nos remerciements à la FNAU pour son appui et aux directeurs des agences d'urbanisme concernées qui ont soutenu la réalisation de ce travail collectif.

LES DOSSIERS FNAU PRÉCÉDEMMENT PARUS

- N° 1** : Une contribution de la FNAU aux réflexions sur le commerce et la ville - Juin 1999.
- N° 2** : La FNAU et la future loi sur l'urbanisme, l'habitat et les déplacements - Juillet 1999.
- N° 3** : Un premier bilan de la FNAU sur les évolutions démographiques des aires urbaines où sont présentes les agences d'urbanisme - Octobre 1999.
- N° 4** : La FNAU fait le point sur la politique urbaine européenne - Mai 2000.
- N° 5** : Une contribution de la FNAU aux réflexions sur les multiplexes cinématographiques - Octobre 2000.
- N° 6** : Après les lois Voynet, Chevènement, SRU les réflexions de la FNAU sur le nouveau contexte du développement territorial - Décembre 2000.
- N° 7** : Avant le sommet mondial de New York (Habitat II + 5) une contribution de la FNAU aux réflexions sur le développement durable - Mai 2001.
- N° 8** : La FNAU fait le point sur les systèmes d'observation des quartiers mis en place par les agences d'urbanisme - Novembre 2001.
- N° 9** : La FNAU fait le point sur les dynamiques de développement territorial liées à l'économie de l'information - Décembre 2001.
- N° 10** : Après les lois Voynet, Chevènement, SRU et dans la perspective de la décentralisation, le nouveau chantier du développement territorial - Novembre 2002.
- N° 11** : La FNAU fait le point sur le rôle des programmes locaux de l'habitat au service des politiques urbaines et du développement des territoires - Décembre 2002.
- N° 12** : La FNAU présente "la Charte des agences d'urbanisme" - Mars 2003.
- N° 13** : La FNAU fait le point sur le renouveau des politiques d'urbanisme associées aux projets de transports en site propre - Juin 2003.
- N° 14** : Un regard de la FNAU sur le développement économique et les disparités territoriales - Décembre 2003.
- N° 15** : Un regard de la FNAU sur les forces et les faiblesses de l'offre métropolitaine française - Mai 2004.
- N° 16** : Un regard de la FNAU sur l'intégration urbaine des grandes voiries d'agglomération : la ville au risque de la circulation routière - Septembre 2004.
- N° 17** : La FNAU fait le point sur les démarches engagées par les agences d'urbanisme pour mieux accueillir en ville les populations vieillissantes - Janvier 2005.
- N° 18** : La FNAU fait le point sur l'international : quelles missions pour les agences d'urbanisme ? - Mars 2005.
- N° 19** : Du désir urbain de bien-être urbain à la mesure de la qualité de la vie, peut-on évaluer le "bonheur territorial" - Mai 2005.
- N° 20** : La prospective territoriale, outil de construction d'une vision partagée - Septembre 2007.
- N° 21** : Droit du commerce et droit de l'urbanisme. Les propositions de la FNAU à la commission de modernisation de l'urbanisme commercial - Décembre 2007.
- N° 22** : Les grandes zones d'activités économiques et commerciales : des espaces stratégiques pour le renouvellement urbain - Décembre 2008.

Disponibles à la FNAU sur simple demande ou consultables sur le site www.fnau.org



F.N.A.U. 1, rue de Narbonne 75007 PARIS
Tél. 01 45 49 32 50 - Fax. 01 45 49 94 46
Internet : <http://www.fnau.org>
Courriel : fnau@fnau.org

Président : Vincent Feltesse
Délégué Général : Marcel Belliot
ISSN : 1 295-5760